

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 10 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-036

Objet : Approbation des termes du catalogue de services « Objets Connectés » et fixation des tarifs

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 03 décembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 17 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 83 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués de la Région : Angela AVOND

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Jean-Pierre BARIANT, Michel CHARIAU, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Virginie THOBOR

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Joël SURIER

Stéphane COLLON a donné pouvoir à Philippe BAPTIST

Christian PEUTOT a donné pouvoir à Maxence GILLE

Tony PITA a donné pouvoir à Jean HELIE

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian ROBACHE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral 2023/DRCL/BLI/N°4 du 25 juillet 2023 portant modification des Statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

Considérant que la volonté du Syndicat d'accompagner les adhérents et les entités qui les composent dans le déploiement de nouveaux usages en appui du très haut débit en proposant une offre de services numériques,

Considérant qu'afin de permettre cet accompagnement, le Syndicat a procédé à la modification de ses Statuts, notamment en modifiant son objet pour y inclure une activité complémentaire « Services Numériques » comprenant notamment les activités relatives à la sécurité numérique et aux objets connectés,

Considérant d'une part, la délibération n°DCS2025-06 en date du 29 avril 2025 adoptant le programme technique et fonctionnel de mise en œuvre du réseau pour objets connectés dont les enjeux sont de permettre par des moyens mutualisés de collecter et d'exploiter de manière souveraine des données territoriales produites,

Considérant que ce programme porté par Seine-et-Marne Numérique vise à permettre la connectivité de capteurs des acteurs publics du territoire de la Seine-et-Marne (collectivités territoriales, intercommunalités, syndicats, régies, ...), par le déploiement d'un réseau LoRaWAN®, en réponse à des besoins exprimés,

Considérant d'autre part, le déploiement de pièges photographiques permettant la lutte contre les dépôts sauvages sur le territoire départemental et ce en partenariat avec le Département et les communes concernées,

Considérant qu'il est aujourd'hui proposé en conséquence l'édition d'un catalogue de services « Objets Connectés » décrivant la nature des services, les spécifications, les engagements de qualité et les tarifs applicables,

Vu le catalogue de services joint en annexe,

Vu le rapport n°DCS2025-36,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE les termes du catalogue de services « Objets Connectés » tel que joint en annexe,

FIXE les tarifs pour les services relatifs aux objets connectés de type LoRa comme suit :

Réseau d'Objets connectés sein@Connect77 - Catalogue tarifaire																						
Frais d'accès au réseau	Coût unitaire HT																					
Frais d'accès au réseau par Usager et par passerelle mobilisée	1 000 €																					
Prestations spécifiques à la demande	Coût unitaire HT																					
Etude de qualification spécifique à la demande de l'Usager (p.ex. nouveau modèle de capteur, usage bidirectionnel, connectivité redondante, connecteur de données)	450€ dem+journée																					
Développement du connecteur nécessaire au décodage de données pour un nouveau modèle de capteur à la demande de l'Usager (après qualification)	450€ dem+journée																					
Nombre moyen d'Objets connectés mis en service par l'Usager par passerelle mobilisée																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th>Sobie densité</th> <th>Moyenne densité</th> <th>Forie densité</th> <th></th> <th></th> </tr> <tr> <th>[> 100] par passerelle</th> <th>[101 à 400] par passerelle</th> <th>[> 400] par passerelle</th> <th>Coût mensuel HT par objet</th> <th>Coût annuel HT par objet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais de service de connectivité "simple"</td> <td>Coût mensuel HT par objet</td> <td>Coût annuel HT par objet</td> <td>Coût mensuel HT par objet</td> <td>Coût annuel HT par objet</td> <td>Coût annuel HT par objet</td> </tr> </tbody> </table>						Sobie densité	Moyenne densité	Forie densité			[> 100] par passerelle	[101 à 400] par passerelle	[> 400] par passerelle	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet	Frais de service de connectivité "simple"	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet	Coût annuel HT par objet	
	Sobie densité	Moyenne densité	Forie densité																			
	[> 100] par passerelle	[101 à 400] par passerelle	[> 400] par passerelle	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet																	
Frais de service de connectivité "simple"	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet	Coût annuel HT par objet																	
Pour un nombre d'objets connectés [1 à 300]	0,80 €	9,60 €	9,70 €	8,40 €	6,00 €																	
Pour un nombre d'objets connectés [301 à 2000]	0,70 €	8,40 €	6,90 €	7,20 €	6,00 €																	
Pour un nombre d'objets connectés [2001 à 5000]	0,60 €	7,20 €	6,90 €	6,00 €	4,80 €																	
Pour un nombre d'objets connectés [5001 à 15000]	0,50 €	6,00 €	6,30 €	4,80 €	3,60 €																	
Pour un nombre d'objets connectés [15001 à 30000]	0,40 €	4,80 €	5,20 €	3,60 €	2,40 €																	
Pour un nombre d'objets connectés [> 30000]	0,30 €	3,60 €	4,20 €	2,40 €	1,80 €																	
Option 1 : service additionnel "évolué"																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Option 1 (*) - Frais d'accès aux services "évolué" par Usager</th> <th colspan="2">Coût unitaire</th> <th colspan="3"></th> </tr> <tr> <th>Coût mensuel HT par objet</th> <th>Coût annuel HT par objet</th> <th colspan="3"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>360 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Option 1 (*) - Frais d'accès aux services "évolué" par Usager	Coût unitaire					Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet					360 € HT				
Option 1 (*) - Frais d'accès aux services "évolué" par Usager	Coût unitaire																					
	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet																				
	360 € HT																					
Frais de service récurrent : Tarif additionnel aux frais de service de connectivité "simple"	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet																				
	0,10 €	1,20 €																				
Option 2 : service additionnel "complet"																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Option 2 (**) - Frais d'accès aux services "complet" par Usager</th> <th colspan="2">Coût unitaire</th> <th colspan="3"></th> </tr> <tr> <th>Coût mensuel HT par objet</th> <th>Coût annuel HT par objet</th> <th colspan="3"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>720 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Option 2 (**) - Frais d'accès aux services "complet" par Usager	Coût unitaire					Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet					720 € HT				
Option 2 (**) - Frais d'accès aux services "complet" par Usager	Coût unitaire																					
	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet																				
	720 € HT																					
Frais de service récurrent : Tarif additionnel à celui de l'Option 1	Coût mensuel HT par objet	Coût annuel HT par objet																				
	non disponible	non disponible																				
* Mise à disposition d'un compte dédié d'accès aux données décodées et sauvegardées																						
** Option 1 + mise à disposition d'une plateforme de visualisation de données pour usages multiples (bâtiment, PAV, énergie, eau...)																						

FIXE les tarifs pour les services relatifs objets connectés de type piège photographique pour détection de dépôt de déchets sur la voirie départementale comme suit :

La tarification est prévue comme suit en partie B à l'article 6 : « le tarif du service fourni est de mille euros hors taxe par mois (1000€ HT/mois), facturé à la Commune sans pouvoir dépasser 70% du montant total des sanctions financières qu'elle aura perçues sur la période de constatation. »



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 16/12/2025